

AR PREFECTURE

006-210600128-20200617-SUF_GS_RM_AS_98-AU

Reçu le 18/06/2020

DEPARTEMENT
ALPES MARITIMES
CANTON
BEAUSOLEIL
COMMUNE
BEAUSOLEIL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SUF/GS/RM/AS/98/20

.....
Liberté - Egalité - Fraternité

.....
ARRETE DU MAIRE

ARRETE

PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET N°3 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE BEAUSOLEIL

Monsieur le Maire de la Commune de BEAUSOLEIL,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19 et L.153-21 ainsi que les articles L.153-54 et suivants;

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-28 ;

VU l'ordonnance du 3 août 2016 n°2016-1058 et le décret du 11 août 2016 n°2016-1110 relatifs à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

VU le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement

VU l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du Code de l'environnement ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé par Conseil Municipal en date du 30 janvier 2008, exécutoire le 8 mars 2008, première modification le 3 décembre 2008, exécutoire le 19 janvier 2009, deuxième modification approuvée le 12 juillet 2010, exécutoire le 20 août 2010, troisième modification approuvée le 29 novembre 2011, exécutoire le 9 janvier 2012, quatrième modification approuvée le 24 avril 2012, exécutoire le 4 juin 2012, cinquième modification approuvée le 9 juillet 2012 exécutoire le 17 août 2012, sixième modification approuvée le 21 mai 2015, exécutoire le 11 juillet 2015, septième modification du 10 novembre 2015, exécutoire le 16 décembre 2015, première mise à jour le 15 octobre 2010, première révision simplifiée du 14 décembre 2010, exécutoire le 21 janvier 2011, deuxième révision simplifiée du 29 mars 2011, exécutoire le 8 mai 2011 ; première modification simplifiée n° 1 du 25 Janvier 2019, exécutoire le 29 Janvier 2019 ;

VU la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de rénovation urbaine de l'ilot Jean Bouin approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2013 ;

VU la délibération du 26 mai 2020 portant installation du Conseil Municipal avec élection du maire ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2019 engageant une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme portant sur un projet de réalisation de logements locatifs sociaux et d'une crèche sur les parcelles cadastrées section AL numéro 87 et section AE numéro 6 ;

VU La demande de désignation d'un commissaire enquêteur formulée par courrier en date du 19 mai 2020 auprès du Tribunal Administratif de Nice ;

VU la décision n° E20000012/ 06 en date du 5 juin 2020 du Président du Tribunal Administratif de Nice désignant Monsieur Jean PIEFFORT en qualité de commissaire enquêteur ;

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUETE

L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général d'un projet comportant des logements, notamment des logements locatifs sociaux, et une crèche, avenue des Combattants d'Afrique du Nord, et sur la modification de Plan Local d'Urbanisme qui en est la conséquence.

ARTICLE 2 : DUREE DE L'ENQUETE

L'enquête publique durera 32 jours et se déroulera du lundi 6 juillet 2020 au jeudi 6 août 2020 inclus.

ARTICLE 3 : DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Jean PIEFFORT a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Nice.
En cas d'empêchement, le Président du Tribunal administratif ordonne l'interruption de l'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête.

ARTICLE 4 : OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la Mairie- Bâtiment « Le Centre » - située 27 Boulevard de la République - 06240 BEAUSOLEIL du 6 juillet 2020 au 6 août 2020 inclus, aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie, à savoir :

Lundi à Jeudi
8H30-12H30 13H30-17H
Vendredi
8H30-12H30 13H30-16H

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet suivant : <https://villedebeausoleil.fr/urbanisme/>

AR PREFECTURE

006-210600128-20200617-SUP GS RH AS 38-AU
Reçu le 18/06/2020

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.

Les observations du public pourront être :

- consignées, en Mairie, sur le registre d'enquête ;
- ou adressées par écrit à l'attention du Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

*Mairie de Beausoleil
Bâtiment « Le Centre »
27 Boulevard de la République - 06240 BEAUSOLEIL ;*

- ou envoyées par courriel à l'adresse suivante :

urbanisme@villedebeausoleil.fr

Les observations du public, y compris celles envoyées par courrier ou par courriel, seront reçues jusqu'à la clôture de l'enquête : le jeudi 6 août 2020 à 17 heures.

Consultations des observations du public :

- les observations du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences, sont consultables sur le lieu de l'enquête,
- les observations transmises par courriel sont consultables sur le site internet de Beausoleil : <https://villedebeausoleil.fr/urbanisme/>

ARTICLE 5 : PERMANENCES

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie, les jours suivants :

- Jeudi 9 juillet 2020 de 13h30 à 17H00
- Vendredi 17 juillet 2020 de 10H à 12H30
- Mercredi 22 juillet 2020 de 13H30 à 17H00
- Lundi 27 juillet 2020 de 10H à 12H30 et de 13H30 à 17H00
- Jeudi 6 août 2020 de 13H30 à 17H00

ARTICLE 6 : TRANSMISSION DE PIÈCES

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Beausoleil, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. La personne devra adresser sa demande auprès de

Monsieur le Maire
Mairie de Beausoleil
Bâtiment « Le Centre »
27 Boulevard de la République
06240 BEAUSOLEIL

ARTICLE 7 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le dossier de déclaration de projet n°3 a été soumis à évaluation environnementale; L'avis de l'autorité environnementale est intégré au dossier d'enquête publique.

ARTICLE 8 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENQUETE

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées en mairie de Beausoleil auprès du service urbanisme, auprès de M. MOLINIE,

ARTICLE 9 : PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE

Un avis destiné au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera inséré, en caractères apparents, par le Maire, dans deux journaux diffusés dans le département.

Il sera publié une première fois, au moins quinze jours avant le début de celle-ci, et une deuxième fois, rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera affiché à la mairie, en mairie annexe et sur site, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et jusqu'à sa clôture. Il sera également publié sur le site internet de la Commune ainsi que par tout autre procédé en usage à Beausoleil.

ARTICLE 10 : CLOTURE DE L'ENQUÊTE

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

ARTICLE 11 : DIFFUSION DU RAPPORT

Une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département des Alpes-Maritimes ;
- Président du Tribunal Administratif de Nice.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également publiée sur le site internet de la commune.

ARTICLE 12 : SUITES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

À l'issue de l'enquête publique, le projet de déclaration de projet n°3 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Fait à Beausoleil, le 17 juin 2020

Le Maire,

Gérard SPINELLI